

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Derniers échos du Congrès. — Séance du Comité central du 26 juin. — VAUD : L'après-midi de plein air. — Places au concours. — Société vaudoise de travail manuel. — Maîtresses de travaux à l'aiguille. — NEUCHÂTEL : Exposition scolaire permanente. — Mea culpa. — Comité central. — Communiqué. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : CHARLES GREC : *La landsgemeinde de Glaris* (Tableaux scolaires suisses). — INFORMATIONS : *L'éducation dont nous avons besoin.* — COMITÉ S. P. R. : *Fin d'une polémique.* — LIGUE INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION NOUVELLE : *Appel.* — *Deuxième semaine pédagogique suisse.* — RÉCITATION : E. CUCHET-ALBARET : *La rose blanche.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

A partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 11 septembre, l'Educateur ne paraîtra que tous les quinze jours.

Le numéro du 17 juillet sera consacré à la publication des rapports présidentiels.

DERNIERS ÉCHOS DU CONGRÈS

Compte rendu. — Les participants au Congrès de Genève ont reçu le compte rendu des manifestations d'août 1942.

Le trésorier, M. Ed. Gaudin, Servette 34, Genève, tient cette brochure à la disposition de toute personne qui en fera la demande (verser pour cela 1 fr. au compte de chèques I. 2057, 25^e Congrès de la S. P. R. Genève).

Participation. — Les participants au Congrès se repartissent comme suit :

	Effectifs membres	Participants dont invités	
Vaud	1260	212	6 = 17 %
Genève	340	220	36 = 65 %
Neuchâtel	390	105	2 = 27 %
Jura bernois	590	59	4 = 10 %
Autres cantons	—	14	8 = —
	2580	610	= 24 %

Dans le nombre des participants ne sont compris que les porteurs de cartes de fête. Un certain nombre de collègues, vaudois surtout, ont assisté à l'une ou l'autre des manifestations officielles sans s'être annoncés. Comme membres de la S. P. R., ils en avaient évidemment le droit, mais ils n'ont pas, comme il eût été indiqué, payé leur quote-part des frais d'organisation du Congrès. On ne peut que regretter ce manque de solidarité.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

26 juin 1943.

Extrait des délibérations.

G.R.E.P. Le comité central prend connaissance du résultat négatif de la consultation des sections et des délégués au sujet de la convention qu'il se proposait de passer avec le G.R.E.P. Il regrette cette décision, ne se désintéressera pas totalement de ce mouvement pédagogique ; la question pourra revenir devant une assemblée des délégués. Pour l'instant, il recommande aux sections de créer dans leur sein des *groupes d'études pédagogiques*. Il étudiera le moyen le plus efficace de coordonner leurs efforts ; en attendant, il servira de liaison entre ces groupements régionaux. Ainsi se verra réalisée en partie la thèse IV du Rapport Moeckli. Les relations entre les divers degrés de l'enseignement seront aussi l'objet de sa sollicitude.

Instituteurs au chômage. — Notre président représentera la S. P. R. dans la commission convoquée par le Département fédéral de l'Intérieur pour l'étude du postulat Roth (voir *Educateur* N° 21). Une enquête a été faite à ce sujet auprès des sections.

Cinquantenaire de la S. J. B. — M. Rieder, vice-président et Jeanne-rat, membre du comité, ont représenté la S. P. R. à la séance commémorative du cinquantenaire de la Société des instituteurs bernois ; le président et le secrétaire assisteront à la réunion annuelle des délégués de la **Société suisse des instituteurs**, à Romanshorn, le 10 juillet.

« **Educateur.** » — La question de l'*Educateur* est longuement débattue. Des améliorations sont prévues qui seront soumises d'abord à la réunion de fin d'année de la commission administrative du journal, puis à la prochaine assemblée des délégués. Si, au point de vue rédactionnel, le problème sera facilement résolu, celui de la publicité reste posé. Ce côté financier de la question n'est certes pas négligeable ; de lui dépendent toutes les modifications que l'on pourrait apporter au journal.

VAUD

L'APRÈS-MIDI DE PLEIN AIR

C'est le sujet proposé aux Conférences de cercle 1943. Quand je dis « sujet proposé », c'est « démonstration imposée » qui conviendrait puisqu'on ne demande pas d'avis au corps enseignant, mais qu'on lui donne la manière de voir départementale. Je m'empresse d'ajouter que cette manière de concevoir l'après-midi de plein air n'est pas pour nous déplaire, encore qu'elle permette des interprétations très diverses. Nous y reviendrons tout à l'heure.

L'organisation des Conférences de cercle entraîne *ipso facto* la suppression des Conférences de district, et c'est dommage. Loin de faire double emploi, chacune de ces rencontres du corps enseignant vaudois

a son caractère propre et ses tendances particulières. On peut même dire qu'elles s'opposent dans leur conception, toutes deux utiles, du reste, et pouvant parfaitement s'organiser sans s'exclure.

Tandis que dans les Conférences de district, le Département cherche à connaître l'avis du corps enseignant sur un sujet d'actualité pédagogique, la Conférence de cercle, au contraire, est un instrument entre les mains du Département pour démontrer ou imposer sa manière de voir dans la façon d'enseigner une branche du programme, branche que nos autorités considèrent comme particulièrement importante, ou particulièrement mal enseignée.

Je répète que, loin de s'exclure, ces deux conférences (cercle et district) peuvent parfaitement aller de concert, l'une avec l'autre, l'une par l'autre. J'irai même plus loin en entrevoyant plusieurs réunions de cercle dans le courant de l'année. Je suis convaincu de leur efficacité. A de très rares exceptions près, le maître ne voit que sa classe ; il ne connaît pas la manière d'enseigner de ses collègues dont certains réussissent où il échoue. Ces contacts dans le domaine pratique de l'enseignement sont extrêmement utiles aux maîtres ; ils ne seront jamais trop nombreux.

La Conférence de district aussi a sa valeur : elle permet au corps enseignant de s'extérioriser sur des problèmes pédagogiques ou encore de donner son avis sur l'organisation de la conception de l'enseignement dans le canton. C'est la seule occasion où l'on autorise les maîtres à s'exprimer officiellement. Cette occasion leur est donnée une fois tous les deux ans ; c'est peu. Et cependant, il ressort des idées intéressantes de nos réunions de district ; la dernière, qui traitait du problème des examens, a vu naître, dans un sentiment presque unanime du corps enseignant vaudois, pas mal de thèses nouvelles, bien pensées et dignes de trouver grâce aux yeux de nos dirigeants.

C'est pourquoi je me demande si, dans les années « creuses » et même dans les autres, la S.P.V. ne pourrait pas mettre aussi à l'étude dans le corps enseignant, certains problèmes pédagogiques ou d'organisation scolaire qui nous touchent particulièrement. Le succès remporté l'an passé par la réunion des rapporteurs aux Conférences de district nous prouve qu'on est très vite tous d'accord sur les grands sujets qui nous préoccupent. La S.P.V. a fait un pas dans ce sens en désignant une « Commission d'intérêts pédagogiques » qui a déjà eu l'occasion de se réunir. D'autre part, le comité S.P.V. va convoquer en réunion plénière les présidents de sections ; deuxième pas dans le même sens. On ne dira jamais assez qu'il faut se voir plus souvent. Nous avons tout pour former un corps solide : des sociétaires dévoués, capables d'abnégation et qui ne demandent qu'à s'unir mieux encore ; un journal qui renseigne, conseille, et qui a la possibilité de cimenter en un bloc compact toutes les bonnes volontés que compte notre corporation.

Mais nous voici bien loin des après-midi de plein air. Je m'en excuse auprès des lecteurs, l'approche des vacances est favorable aux digressions... Or donc, nous avons appris pas mal de choses intéressantes dans nos « Conférences régionales » (c'est le terme officiel sauf erreur). On nous a répété que l'après-midi de plein air ne devait pas être prétexte à... autre chose, puis la « leçon » terminée, c'était au tour des démonstrations qui furent des modèles du genre si l'on en croit les comptes rendus de la presse.

Une seule petite réserve : l'imprécision des directives. Pourquoi, après une démonstration magistralement préparée (à mon point de vue) ne pas dire : voici l'après-midi de plein air tel que nous vous demandons de le pratiquer, quand vous ne faites pas du sport. Si j'ai bien compris, on peut mettre l'« accent » sur ce que nous jugeons utile selon les circonstances ; alors, celui qui a le « culte du muscle »!!... tandis que d'autres regarderont des fleurs.

R. M.

PLACES AU CONCOURS

Begnins : maîtresse ménagère, 9 juillet.

Fey : institutrice.

Rolle : institutrice, 13 juillet.

Domodossola, école suisse : instituteur.

SOCIÉTÉ VAUDOISE

DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

Cette société organise de nouveau les vendredi et samedi 16 et 17 juillet, de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures, soit pendant deux jours, à l'Ecole normale, un **cours de cartonnage léger**, par *M. J. Chappuis*, cours semblable à celui donné ce printemps.

But : Montrer l'activité manuelle qu'on peut exercer au degré moyen, sans installation spéciale et avec un outillage simple (règle métrique, poinçon, ciseaux).

Programme : Travail du papier léger et fort, du carton léger.

Finance pour tout le cours : Membres, 4 fr., non-membres, 6 fr. Apporter blouse, règle métrique, paire de ciseaux, poinçon, cahier, crayons.

Inscriptions jusqu'au 12 juillet au plus tard, à R. Martin, président, avenue de Beaulieu 31, Lausanne.

APPEL

aux maîtresses vaudoises enseignant les travaux à l'aiguille.

En vue de l'assemblée générale de septembre, les collègues sont invitées à rechercher des modèles anciens confectionnés dans les classes primaires et qui pourraient figurer dans une exposition rétrospective.

Renseigner la secrétaire, M^{lle} S. Oester, rue du Nord 1, Rolle, ou M^{lle} C. Erb, présidente, chemin des Retraites 2, Lausanne.

NEUCHÂTEL EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Comme d'habitude, nos locaux seront fermés pendant les vacances d'été. Dernier jour d'ouverture : samedi 10 juillet.

Les collègues qui désirent faire provision de lectures pour les vacances feront bien de s'y prendre à temps.

Réouverture de l'exposition : 28 août.

M. M.

Mea culpa. — Relisez toujours vos écrits et vous ne risquerez pas de servir à vos lecteurs un galimatias aussi écœurant que celui par lequel débute mon dernier article du 26 juin.

Qu'on veuille bien m'en excuser.

J.-ED. M.

COMITÉ CENTRAL

Séance du 19 juin 1943.

Caisse d'entr'aide. — Le caissier central soumet au Comité central des propositions au sujet des prestations de la Caisse d'entr'aide à l'égard des membres qui ne démissionneraient pas de l'enseignement après cessation des services de la Caisse cantonale de remplacement.

Il est assez difficile de trouver une formule qui donne satisfaction. Elle devrait être assez souple pour permettre de traiter chaque cas pour lui-même en tenant compte de divers facteurs, notamment de la situation de famille. Les secours à accorder aux malades, après 250 jours de remplacement, ne revêtiraient pas le caractère d'une assurance pure, à tarif rigide, mais celui d'une aide variable dont le Comité central aurait toute latitude de fixer le montant. Il faudrait donc pratiquement lui laisser la liberté d'aller au delà ou de rester en deçà des normes que prescrira le règlement de la Caisse.

Les propositions du caissier au sujet de ces normes sont renvoyées à un nouvel examen.

En tout état de cause, le Comité central fera rapport sur cette question à la prochaine assemblée générale. Il demandera en particulier que les mesures concernant ce nouveau service de la Caisse d'entr'aide soient mises à l'essai pendant deux ans au moins avant de faire l'objet d'une revision statutaire.

Diplômes. — Les sections ont été consultées touchant les diplômes des membres honoraires. Deux d'entre elles ont gardé le silence. Est-ce un consentement tacite ? Il s'agissait de savoir, en particulier, lesquelles étaient disposées à payer l'appoint pour les diplômes offerts sous forme d'assiettes. Bien que trois sections aient répondu affirmativement, les

discussions ont révélé que la création de ce diplôme ne répond pas à un désir manifeste. On a même laissé entendre que la S. P. N., dans les temps critiques que nous traversons, pourrait faire un emploi plus utile de ses fonds.

Dans ces conditions, le Comité central aurait mauvaise grâce à persévérer dans ses intentions. Il laisse donc tomber cette question ; mais non sans faire remarquer que c'est à la suite d'une décision prise par l'assemblée générale de La Chaux-de-Fonds, en 1941, qu'il s'était mis à la recherche d'une solution dont l'enterrement n'aura pas de... suite grave.

Remplacements. — Une section, celle de Neuchâtel, prie le Comité central d'attirer une fois de plus l'attention du Département de l'Instruction publique sur le fait que trop de classes, dans les grandes localités, sont desservies par des remplaçants depuis plusieurs années. En mettant ces postes au concours, on desserrerait les rangs des jeunes brevetés dont quelques-uns attendent depuis une dizaine d'années et plus le moment d'être placés. Ils n'arriveront pas au maximum de la retraite et celui de la haute-paie ne sera atteint pour eux qu'à un âge bien avancé.

Le Comité central, dans une prochaine entrevue qu'il demandera au chef du Département de l'Instruction publique, soulèvera de nouveau ce problème qui paraissait insoluble jusqu'au moment de la création de la neuvième année de scolarité et du relèvement de la natalité.

Les arguments invoqués pour justifier l'existence de ces nombreux postes provisoires ne peuvent guère se défendre aujourd'hui. La période des fermetures de classes touche à son terme ; on ne risque plus maintenant, en nommant de nouveaux titulaires à la tête des postes vacants, de se trouver, l'année suivante, dans l'obligation de supprimer une classe et, par conséquent, de procéder au déplacement d'un titulaire. C'est surtout l'évitement de cet ennui que les communes en cause ont eu en vue en maintenant, peut-être outre mesure, des postes à l'état provisoire. On ne saurait les en blâmer. N'est-ce pas infiniment plus sage que les fameux congés massifs imposés à des institutrices chaux-de-fonnières, il y a quelques années, pour faire place à de jeunes éléments ? Autant dire qu'on ouvre une plaie pour en fermer une autre.

Non, le *problème des jeunes*, comme on l'appelle, ne se résoudra pas en posant celui *des vieux*. Ce n'est pas en jetant par-dessus bord ceux qui paraissent s'attarder trop longtemps dans le bateau qu'on tarira le chômage dans notre enseignement primaire. Il est certes l'une des conséquences des fermetures de classes dont l'ère semble close ; mais la source du mal réside ailleurs. Nous l'avons déjà dit souvent, et nous l'avons entendu répéter dans la discussion soulevée au Comité central par la requête ici en cause, c'est à la fâcheuse organisation

de notre enseignement pédagogique qu'il faut attribuer la pléthore des instituteurs et des institutrices. Sans se soucier de la disparition de près de 200 postes en l'espace d'environ vingt-cinq ans, nos trois Ecoles normales ont continué leur production comme en temps de prospérité. L'écluse est restée ouverte, tandis que sa fermeture était quasi nécessaire.

Comme on le voit, le problème des interminables remplacements revêt un aspect plus complexe qu'il ne semble au premier coup d'œil. Sa solution implique la réforme de l'enseignement normal.

Brevet d'aptitude pédagogique. — Les conditions requises pour l'examen en vue du brevet d'aptitude pédagogique ont varié d'une façon étonnante. Le régime instauré par le Règlement général du 31 janvier 1930 a été modifié par arrêté du 15 octobre 1935. A l'origine, il n'était tenu aucun compte de l'activité professionnelle exercée dans les écoles publiques d'un autre canton. La lettre de la section de Neuchâtel en rappelle un exemple frappant. Aujourd'hui, on s'est ravisé sur ce point, mais pas dans une mesure suffisante. Le Comité central reviendra sur cet objet dans son entrevue avec le Département.

Cotisations des remplaçants. — Les décisions prises à cet égard ont fait l'objet d'une communication parue dans le *Bulletin* du 26 juin écoulé. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Assemblée trisannuelle. — Elle aura lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, à Cernier, dans le courant de l'automne.

Le Comité central s'est déjà assuré le concours de M. P. Aubert, inspecteur scolaire vaudois, qui traitera ce sujet : *L'école vivante par la pratique des centres d'intérêt*.

Sous-section. — Selon décision prise par l'assemblée des délégués réunie en mars, à Neuchâtel, la *Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire*, en formation, a été admise comme sous-section de la S. P. N.

Le Comité central prend connaissance de la circulaire adressée aux membres de la S. P. N. par le comité provisoire de ce nouveau groupement qui recevra de la Caisse centrale une subvention annuelle de 50 fr., conformément à ce qui a été voté par la même assemblée des délégués neuchâtelois.

Chômage dans l'enseignement. — Il est fait lecture d'une circulaire adressée par le bureau de la « Romande » aux sections cantonales au sujet du postulat Roth présenté aux Chambres fédérales.

Ce postulat vise à demander que la Confédération prenne des mesures pour venir en aide aux jeunes membres du corps enseignant primaire sans classe.

Le bureau romand demande d'établir une statistique des chômeurs

et de lui indiquer ce qui a été fait dans le canton de Neuchâtel pour restreindre le chômage dans l'enseignement.

Un seul mot suffira à résumer la carence de nos autorités dans ce domaine.

J.-ED. M.

COMMUNIQUÉ

Après les deux conférences données par Fritz Wartenweiler à Lausanne l'automne dernier, un groupe romand d'Amis des Centres de culture suisse s'est formé.

Ce groupe organise, du 7 au 15 août, une *Semaine romande d'éducation nationale*, au Herzberg s. Aarau, sous la direction de Fritz Wartenweiler et avec le titre général : « Quelques aspects de la culture suisse ».

Ce camp sera l'occasion de vraies vacances, dans une atmosphère sympathique, avec des journées pas trop chargées de conférences. Il nous permettra d'approfondir la conscience suisse et de la vivre dans une communauté d'amis.

Chacun est cordialement invité à y prendre part, sinon toute la semaine, du moins durant quelques journées. Les inscriptions sont reçues par M. Paul Taillens, chemin des Lys, à Lausanne, qui enverra aux intéressés tous renseignements nécessaires d'ordre pratique et un programme détaillé.

BIBLIOGRAPHIE

L'Electricité pour tous, revue trimestrielle éditée par Electrodifusion, à Zurich, en liaison avec OFEL, à Lausanne, N° 2, 1943, 21^e année, 16 pages, 9 illustrations.

Sommaire : Vaut-il la peine d'économiser la lumière ? ; L'aménagement des forces du Rheinwald ; Les grandes résolutions ; Recettes de cuisine, de Martine ; concours doté de 50 prix, etc.

Guide du Samaritain, manuel des premiers soins à donner en cas d'accidents et d'indispositions subites et des pansements usuels, par les Dr C. de Marval et Dr André Guisan. Septième édition revue et considérablement augmentée par le Dr André Guisan, président de la Croix-Rouge vaudoise, avec une préface du colonel Remund, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse. Un volume de poche, avec 6 planches en couleurs hors texte et 96 illustrations dans le texte. Relié : 3 fr. 90.

La réputation de ce manuel aide-mémoire n'est plus à faire, les six éditions précédentes sont là pour le prouver. La septième édition a été entièrement adaptée, par un médecin compétent, aux nécessités présentes. Elle comprend plus de 30 nouveaux articles et 36 illustrations dont l'étude équivaut à une véritable leçon. En particulier l'anatomie, la physiologie et les premiers secours y sont traités beaucoup plus en détail. Les gaz de combat font l'objet d'un article à part.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

LA LANDSGEMEINDE DE GLARIS (suite)

A partir du XV^e siècle, les documents deviennent assez nombreux et précis pour pouvoir reconstituer avec certitude l'histoire des Landsgemeindes. D'après le Dictionnaire historique et étymologique de la Suisse, la Confédération des XIII Cantons, jusqu'en 1798 en compte plusieurs. A part celles des deux Appenzell et des deux Unterwald, de Schwyz, de Glaris, de Zoug, d'Urseren et de Gersau, nous en trouvons dans un certain nombre de pays alliés ou sujets : la Léventine (jusqu'en 1755), la Marche, Küssnacht, Werdenberg (jusqu'en 1722), Uznach, Sargans, le Haut-Hassli, le Haut-Simmenthal et le Gessenay. Le Toggenburg, libre de 1530 à 1538, en eut une alors ; avant et après cette période, le peuple avait l'assentiment du prince-abbé de se réunir. La vallée d'Engelberg finit par obtenir d'avoir, comme les hommes libres d'Unterwald, le droit d'assemblée aussi.

Il y a toujours une assemblée ordinaire annuelle, au printemps, c'est la Maienlandsgemeinde. D'autres, les Nachgemeinden, peuvent être convoquées d'urgence à d'autres moments de l'année. La Maienlandsgemeinde est de toute importance : le peuple souverain tient ses assises et manifeste en cette qualité. La présence de tous les citoyens actifs est obligatoire, sous peine de punition et, en cas de récidive, de privation du droit de cité. L'âge d'admission est d'abord fixé à 14 ans puis, à partir du XV^e siècle, à 16 ans. Les enfants, les femmes, les étrangers n'ont pas droit de vote, pas plus que les citoyens privés de leur honneur civique pour raisons diverses : abandon de la bannière dans les guerres, parjure, infraction à la paix, vol, adultère, faillite coupable. A Appenzell, le nom de ces réprouvés était cité du haut de la chaire ; inscrit dans le Livre noir à Uri, dans le Livre des Vauriens à Schwyz ; à Obwald, on leur coupait les cheveux.

La Landsgemeinde de mai se tient en plein air. La forme circulaire, le Rond (Ring) paraît avoir été choisie dès les temps les plus anciens. Le magistrat suprême du pays, le Landammann, siège au milieu, sur une estrade. Les participants arrivent sur la place en cortège parfois magnifique, bannières déployées, musique et tambours en tête, suivis des magistrats conduits par des huissiers en costume de grand apparat. Un déploiement militaire est presque toujours de mise. Les assistants portent l'épée : c'est le signe distinctif de l'homme libre, elle lui sert de carte civique. Cette obligation de se présenter à l'assemblée ceint de l'épée est encore en vigueur en Appenzell, mais accommodée au goût du jour.

Le cérémonial réglant la manifestation varie suivant les cantons.

De tout temps, les Landsgemeindes ont commencé par un acte religieux, coutume qui s'est maintenue dans la plupart d'entre elles. Les ecclésiastiques d'Unterwald chantent encore le *Veni Creator Spiritus* ; à Uri et à Zoug, le peuple récitait à genoux cinq *Pater* et cinq *Ave* ; à Glaris et à Appenzell-Extérieur, l'assistance écoutait une prédication. La lecture des Lettres de franchises et du Coutumier (*Landbuch*) fut peu à peu remplacée par une allocution du Landammann, suivie de la prestation du serment : aucun des assistants ne pouvait s'y soustraire.

Les luttes confessionnelles auxquelles la Confédération des XIII Cantons fut en proie n'ont pas laissé d'avoir leur répercussion dans les Landsgemeindes. En 1597, Appenzell se divisa en deux demi-cantons, ayant chacun son assemblée. Il en fut de même à Glaris, de 1623 à 1836 : à côté de la Landsgemeinde commune, les localités catholiques de Näfels et de Netstal avaient leur assemblée particulière.

La République helvétique supprima les Landsgemeindes. Le mécontentement causé par cette abolition a sûrement été une des raisons des soulèvements de 1798-1799.

L'Acte de Médiation les rétablit : Napoléon estimant « que les Landsgemeindes rendaient la Suisse intéressante aux yeux de l'Europe ».

Le Pacte fédéral de 1815 rendit aux cantons toutes leurs prérogatives. Toutefois les Landsgemeindes perdirent quelque peu de leur faste d'antan ; le cérémonial de plusieurs fut simplifié : à Glaris, le port de l'épée fut supprimé, ainsi que le tricorne et le manteau des personnages officiels et l'ordonnance du cortège fut changée.

La Constitution fédérale de 1848 porta plus encore atteinte aux antiques coutumes, forçant les Constitutions cantonales à se conformer aux dispositions fédérales. Le 15 décembre 1847, le peuple de Schwyz siégea pour la dernière fois : la Landsgemeinde mourut victime des luttes politiques qui déchiraient le pays. Dix jours auparavant s'était tenue la dernière assemblée de Zoug. Au vrai, cette abolition était moins grosse de conséquences : dès 1604 déjà, la Landsgemeinde zougoise n'était plus qu'une assemblée électorale. La Landsgemeinde d'Uri n'existe plus depuis 1928. Les Uranais, craignant d'être débordés par la population confédérée considérablement accrue, à Altorf et à Erstfeld, du fait de l'introduction de l'industrie dans ces localités, ont transmis à un grand Conseil toutes les compétences de l'antique assemblée du peuple. Même transformation faillit se produire dans l'Obwald : la Constitution de 1922 maintint la Landsgemeinde, mais lui enleva le droit de légiférer : les modifications constitutionnelles, les lois et la fixation de l'impôt sont du ressort des assemblées de communes.

Notes complémentaires.

La Landsgemeinde subsiste encore à Glaris, dans les deux Appenzell et les deux Unterwald. L'Obwald, toutefois, en a diminué les compé-

tences. On peut s'étonner de la trouver encore à Glaris et à Appenzell-Extérieur, cantons industriels, où la population s'est accrue dans une notable proportion.

Chacune a ses coutumes et sa physionomie particulières. Dans les cantons catholiques, elle est généralement animée d'un esprit conservateur et reste fidèle aux traditions. Dans les cantons de Glaris et d'Appenzell-Extérieur, qui ont su pratiquer une politique progressiste, elle ne craint pas de s'attaquer aux problèmes compliqués de l'heure. En 1864 déjà, l'assemblée du peuple glaronnais admit la Loi sur la protection du travailleur, la première du continent, limitant la durée du travail et fixant un terme à l'arbitraire de l'employeur.

Dans l'Unterwald, la Landsgemeinde a conservé un caractère pastoral ; celle de Sarnen est peut-être plus pittoresque, celle de Nidwald plus animée. Celle des Rhodes-Intérieures est de beaucoup la plus sérieuse et la plus solennelle. Tout le cérémonial est empreint de gravité. Au surplus, les couleurs de la bannière cantonale ne contribuent pas à égayer l'atmosphère générale. Chaque participant endimanché de son mieux semble recueilli, il écoute les discours dans un silence parfait, ce qui, d'ailleurs, n'empêche pas les discussions d'être parfois chaudes : ne dit-on pas que l'Appenzellois a la tête près du bonnet ?

Comme autrefois, les Obwaldiens se réunissent au Landenberg, site délicieux dominant la vallée d'Alpnach et son lac. Près du sommet se trouve une terrasse naturelle ; c'est là qu'est dressée l'estrade où se placeront le Landammann, les principaux magistrats et les dignitaires ecclésiastiques du pays. En face, sur les pentes gazonnées le peuple se groupe : on est en famille et « pour peu que le ciel soit pur, dit Eug. Rambert (*Les Alpes suisses*), la bise clémentine, on peut se croire transporté dans un monde à part, dont le malheur n'a pas encore franchi le seuil et où les fêtes de la liberté n'ont coûté de pleurs à personne », tant la campagne environnante est belle dans sa parure printanière.

Les Nidwaldiens ont choisi un emplacement moins idyllique, au débouché de la vallée de l'Aa, près de Wyl, à 20 minutes de Stanz. C'est un véritable forum champêtre dont les limites sont marquées par un mur à hauteur d'homme. Au centre est une tribune en maçonnerie pour le Landammann ; une autre, sur un des côtés, est destinée aux huis-siers. Des bancs sont disposés autour de l'estrade centrale, et le mur d'enceinte est garni de nombreux curieux attirés par le pittoresque de la manifestation.

Le lieu de réunion des Glaronnais et des Appenzellois des Rhodes-Intérieures est la place publique du chef-lieu. Il change dans les Rhodes-Extérieures : les années paires, c'est à Trogen ; les années impaires, à Hundwil. La Constitution cantonale prévoit que les nominations importantes aient lieu l'année de la réunion de Trogen, lui donnant ainsi une importance spéciale. Eug. Rambert donne une description détaillée

et vivante de la Landsgemeinde d'Appenzell-Extérieur, vraie fête nationale à laquelle tout citoyen est tenu d'assister sous peine d'amende. L'impression que reçoit tout spectateur de cette cérémonie est inoubliable ; inoubliable surtout le moment où dix mille voix entonnent le chant de la Landsgemeinde, invocation au Dieu créateur, composée et mise en musique par un instituteur du pays : « Tout le flot de la vie sort de Toi... ».

La nomination du Landammann, du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal est de la compétence de toutes les Landsgemeindes ; les Glaronnais et les Nidwaldiens y ajoutent celle des autres juges. L'élu aux fonctions publiques est, sauf à Glaris, tenu de les accepter à Nidwald et dans les Rhodes-Extérieures pour une législature ; à Obwald, pour deux, et dans Appenzell-Extérieur, sans limite jusqu'à l'âge de 65 ans. La valeur et les mérites des candidats sont discutés en leur présence dans les petites assemblées ; il arrive même qu'à Nidwald ils se présentent eux-mêmes. A Appenzell-Extérieur l'huissier cantonal qui brigue cette fonction doit faire entendre sa voix : est nommé celui qui a l'organe le plus retentissant du pays. Cette qualité importe : à chaque votation l'huissier prend la parole après le Landammann, répète mot pour mot la question posée et commande la votation.

Toutes les Landsgemeindes, sauf celle de Nidwald, exigent le serment des assistants. A Glaris, il est prêté après le discours d'ouverture ; à Appenzell-Intérieur, après l'élection et le serment du Landammann ; à Obwald après toutes les élections et dans les Rhodes-Extérieures à la fin de la cérémonie.

Comme toute institution politique, la Landsgemeinde a ses bons et ses mauvais côtés. Il est certain qu'elle ne peut être opérante que dans les petites communautés n'offrant pas trop de diversité d'opinion. Des querelles de régions et de familles ont mis fin à l'existence de celle de Schwyz. La crainte de voir s'affronter des doctrines contraires aux vieilles traditions a tué celle d'Uri. Si ces institutions sont un brillant témoignage de la maturité politique et de l'éducation du peuple, elles exigent de lui une stricte discipline et un sens profond des responsabilités civiques.

Sources consultées et lectures recommandées :

O. Mittler et A. Zollinger : 5^e Commentaire allemand des Tableaux scolaires suisses.

Georg Thurer : Les Landsgemeindes, 6^e cahier des Pages suisses.

Félix Bonjour : La démocratie suisse.

Eugène Rambert : Les Alpes suisses : Etudes historiques et nationales.

CH. GREC.

INFORMATIONS L'ÉDUCATION DONT NOUS AVONS BESOIN

C'est en homme d'école conscient du drame qui se joue dans le monde tout autour de la Suisse et des responsabilités énormes qui incombent aux éducateurs de notre pays, que M. Robert Dottrens a parlé mercredi à l'Institut universitaire des Sciences de l'Education. La tragédie de l'école est de ne pas savoir rendre les enfants d'aujourd'hui capables de réussir là où la génération précédente a échoué. Il ne s'agit pas de renverser les traditions, mais de donner une éducation répondant aux exigences du présent et surtout de celles de demain. La formation des citoyens d'une démocratie millénaire et d'un peuple qui veut rester libre, exige dès l'enfance un entraînement à l'exercice de cette liberté et une libération progressive basée sur le respect et la confiance mutuels. L'école peut largement y contribuer par une discipline qui soit un apprentissage à la vie civique, par l'éducation fonctionnelle, par le travail joyeux et actif qui suscite l'esprit de service et de coopération tout en facilitant l'épanouissement des facultés individuelles. Les enfants suisses doivent donc être préparés à devenir « maîtres d'eux-mêmes afin d'être mieux les serviteurs de tous ». Alors les principes de l'autorité et l'ordre seront acceptés parce qu'ils seront compris. Pourquoi, se demande M. Dottrens, ne pas appliquer à l'école les mêmes principes d'éducation fonctionnelle que l'Armée suisse a introduits dans ses cours d'instruction ? Au lieu de jouer son rôle d'avant-garde, l'école demeure statique et se complaît dans une béatitude qui risque de devenir néfaste. Nos autorités se préoccupent de rénover l'industrie, l'économie et la vie sociale en vue des besoins d'après-guerre. Ces plans seront inopérants si nous continuons à préparer la jeunesse en utilisant un outillage scolaire inchangé depuis l'autre conflagration. La Suisse, pays privilégié, épargné par les chocs directs de la guerre, est menacée de stagnation si les éducateurs ne sont pas prêts à faire face aux graves problèmes qui se poseront le jour de l'armistice, s'ils ne forgent pas une génération capable d'en triompher. C'est pourquoi M. Dottrens s'élève contre ceux qui, loin d'encourager les éducateurs à évoluer avec les temps, critiquent tout essai, toute tentative, même timide, d'adaptation aux besoins de demain. Et, pourtant, cette évolution pédagogique, c'est la nécessité sociale de l'heure, la nécessité internationale de demain qui l'exigent. Que la presse, la radio, soutiennent les éducateurs dans leur tâche pour la défense spirituelle du pays. Des projets de grandes réformes scolaires s'élaborent dès maintenant dans tous les pays belligérants. Pour la première fois dans l'histoire, les hommes d'Etat parlent en pleine guerre déjà de ce que devra être l'éducation après la paix. L'heure est arrivée où les éducateurs suisses doivent s'informer et expérimenter. S'informer,

c'est-à-dire ouvrir les yeux sur ce qui se passe autour d'eux et tenir compte des expériences d'autrui. Pour cette information impartiale et objective, nous possédons à Genève un Bureau international d'Éducation, de caractère apolitique, où les gouvernements ont continué, malgré la guerre, à collaborer. Les éducateurs ont le devoir de visiter son exposition permanente et sa bibliothèque pédagogique (une des mieux assorties du monde dans sa spécialité), de consulter les ouvrages qu'il publie et ses dossiers documentaires. La Suisse a donné au monde la Croix-Rouge. Après les guerres napoléoniennes, elle a donné trois grands réformateurs : Pestalozzi, le Père Girard et Fellenberg. Le moins qu'elle puisse faire cette fois-ci c'est de fournir l'exemple d'une éducation nationale rénovée et d'une collaboration chaque fois plus étroite entre hommes de différente culture, langue et religion.

FIN D'UNE POLÉMIQUE

Le livre de M. Gilliard : *L'école contre la vie*, a suscité dans le corps enseignant des réactions diverses. Les articles de J. Ziegenhagen (*Educateur* du 20 mars), G. Bölsterli (*Educateur* du 17 avril) et M. Margot (*Educateur* du 5 juin) ont renseigné nos lecteurs. De nouveaux articles sur le même sujet sont parvenus à la rédaction. Devant la tournure prise par le débat, le comité de la S. P. R. a décidé dans sa dernière séance de mettre fin à cette polémique qui prenait un caractère trop personnel.

Le comité de la S. P. R.

APPEL DE LA SECTION SUISSE DE LA LIGUE INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION NOUVELLE

Aux éducateurs suisses,

Les souffrances de quatre années de luttes sanglantes,

Le sort de milliers d'enfants orphelins, abandonnés, morts de faim ou tués,

L'avenir d'une génération innocente, crucifiée dans sa jeunesse, nous obligent à mesurer nos responsabilités et à prendre conscience du privilège immérité que nous avons de poursuivre nos travaux dans la paix. D'impérieuses obligations en découlent pour chacun de nous :

1. Le chaos actuel n'a pas uniquement ses causes dans les conflits d'ordre économique et politique ; elles sont aussi d'ordre psychologique et moral.
2. Quelle que soit l'issue de la guerre, les conditions générales de la vie se modifieront dans notre pays : nous devons nous y préparer.
3. L'histoire montre que les progrès de la démocratie et ceux de

l'éducation sont étroitement liés. La démocratie est la seule forme de l'Etat qui respecte la liberté intérieure des éducateurs et des enfants. Les destinées de la démocratie doivent donc être notre préoccupation principale.

4. Les principes qui sont à la base de notre éducation nationale et sur lesquels repose la défense spirituelle du pays n'ont pas à être changés : nous réaffirmons notre foi en une éducation respectueuse de la personne humaine conçue comme une libération graduelle et une conquête progressive des responsabilités.
5. Notre mission nationale est de montrer à la jeunesse et à nos concitoyens la valeur d'une telle éducation en améliorant nos méthodes et notre système de discipline. Elle doit être assurée à chaque enfant selon ses capacités.

Puissions-nous remplir toujours mieux cette mission ; puisse-t-elle unir toujours davantage les éducateurs suisses de langues, de confessions, de mentalités différentes dans un même amour de l'enfance et du pays.

6. Nous devons nous préoccuper de notre mission internationale :

La réconciliation des peuples et la reconnaissance des caractères particuliers des diverses communautés nationales sont les conditions nécessaires d'une paix juste et durable.

La Croix-Rouge a donné au monde l'image d'une Suisse charitable ; le sort de millions d'enfants, grâce à elle, a pu être adouci. L'école suisse, à son tour, doit donner l'exemple de cette œuvre de paix par excellence qu'est une éducation nationale fondée sur la tolérance et le respect, la justice et la solidarité.

Au nom de la Section suisse de la Ligue pour l'Education nouvelle :

<i>Le président :</i>	<i>La trésorière :</i>	<i>Le secrétaire :</i>
R. DOTTRENS.	M. BOSCHETTI-ALBERTI.	F. SCHWARZENBACH.
<i>Dr soc.</i>	<i>Institutrice,</i>	<i>Dr ès sc.</i>
Troinex-Genève.	Agno/Lugano.	Hof Oberkirch/ Kaltbrunn (St-Gall).

DEUXIÈME SEMAINE PÉDAGOGIQUE SUISSE

Le succès remporté par la Première Semaine pédagogique suisse a démontré qu'elle répondait à un besoin ressenti par tous les éducateurs. Ceux-ci ont compris, en effet, que plus heureux que leurs collègues des pays en lutte, ils peuvent s'adonner avec plus de sérénité à l'étude des problèmes éducatifs qui se posent déjà et qui se poseront avec plus d'acuité encore le jour où la paix sera enfin revenue.

L'Institut universitaire des Sciences de l'Education a cru bien faire en invitant cette fois les éducateurs suisses à se rendre à nouveau à

Genève, du 12 au 17 juillet, pour y réfléchir ensemble sur les tâches pédagogiques de l'école d'après-guerre.

Cette semaine pédagogique, placée sous le patronage du Département de l'Instruction publique de Genève, comprendra des conférences publiques sur les problèmes éducatifs qui vont se poser au lendemain de la guerre, des causeries sur des sujets concrets en rapport avec les sciences de l'éducation, et des entretiens et échanges d'expériences sous la direction de spécialistes. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Institut universitaire des Sciences de l'Éducation, à Genève.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud ne peut que recommander au corps enseignant vaudois cette « Semaine pédagogique suisse ».

RÉCITATION

LA ROSE BLANCHE.

*La lumière du matin,
Je l'ai prise tout entière,
Cette lumière
Qui brille au loin
Sur la route, les toits, les branches,
Je l'ai prise et je la tiens,
Fraîche, belle, entre mes mains,
Avec la rose blanche
Cueillie dans le jardin.*

« Le jardin aux pivoines. »

E. CUCHET-ALBARET.

(Editions du Bouquet d'images, Genève.)

LES LIVRES

Histoire de la Suisse, par William Martin, Librairie Payot.

Ce livre fut écrit en 1926, et cependant il semble daté d'hier. Son auteur ne s'est pas encombré du minutieux détail des événements mais s'est appliqué à la recherche des causes et des effets. Il a su situer notre pays dans le cadre continental et rattacher, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les faits de notre politique aux gestes des grandes puissances.

On ne cherchera pas dans ce livre l'anecdote mais on découvrira, à la suite d'un esprit clair et averti, comment s'est fait le destin de notre pays.

Un tel ouvrage est particulièrement utile dans la période troublée que nous traversons. C'est pourquoi la Librairie Payot a été bien inspirée en rééditant l'*Histoire de la Suisse* de William Martin.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

L'Ecole suisse de Domodossola (Italie) cherche pour le 6 septembre prochain

INSTITUTEUR

célibataire, ayant brevet vaudois. Pour conditions et renseignements, s'adresser à **M. Jaccard, chef de service de l'Enseignement primaire.**



"AU BLÉ QUI LÈVE"

**Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans**

**Galleries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne**

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

PRÊTS

Depuis de nombreuses années nous accordons des prêts rapidement et au comptant. Remboursement par acomptes. Des milliers de prêts ont été versés à des gens de toutes professions. Nous assurons la plus grande discrétion.
BANQUE PROCRÉDIT, FRIBOURG Timbre-réponse s. v. p.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15
LAUSANNE

ABONNEZ-VOUS à l'un des
Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHÂTEL

VEVEY

MONTREUX

BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

VACANCES! BONNES
PENSIONS

LOCARNO - Pension Gassmann

La maison où vous vous sentez chez vous. Grandes chambres confortables au midi avec vue superbe sur le lac. Cuisine et service soignés. Ouvert toute l'année. Pension : 8 à 9 fr.
A. Gassmann, tél. 8 11

Pour les **vacances** Le **CHALET ROSA**
à Revereulaz (Valais), alt. 1000 m., offre
toujours une pension soignée et abondante.

Séjour à Zürich

Famille cultivée accepte des pensionnaires désirant apprendre l'allemand.
Mme ZÜRCHER, Widmerstrasse 45, Zürich 2

LAUSANNE, 17 juillet 1943

LXXIX^e année — N° 27

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces : PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : Fr. 9.— ; ÉTRANGER : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LES DIABLERETS

HOTEL TERMINUS ET GARE

Complètement rénové.
Cuisine excellente.
Dortoirs pour écoliers.
Arrangements pour séjours.

Téléph. 6.41.37

Nouveau tenancier : R. E. Reinhard

LAC RETAUD

sur Diablerets Alt. 1705 m.
à 25 minutes du COL DU PILLON

Restauration - Pension
Thé - Café - Chocolat - Vins 1^{er} choix
Course idéale pour écoles
Chambres - Dortoirs

Téléph. 6.41.43

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer : Barbolesaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

Prêts

de Fr. 380.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, **très discrets**, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à **toute** personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE

Foyer pour collégiens et gymnasiens à Lausanne (hors de ville)

ouvert aux jeunes gens aux études dans les établissements secondaires cantonaux. Vie de famille. Aide dans les devoirs. Salle de gymnastique, Terrain de jeux. Quelques places seront libres pour la rentrée des classes du 30 août 1943.

S'adresser à la Direction du Foyer, chemin des Lys 18, Lausanne.

POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15
LAUSANNE